
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 28 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 22

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame MOHAMED (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Monsieur BELLEGUEULE (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARTA*).

Absent excusé : Monsieur TONNEAU.

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal, j'ai pris les décisions suivantes :

20 Novembre 2024 – N° 2024-226/D.E. (*Développement Économique*)

Signature d'une convention d'occupation temporaire de la Place de la Liberté avec mise à disposition d'un chalet de 6m² lors du « Village de Noël » avec Madame LE GUENNEC Sandra du 7 au 24 décembre 2024.

Cette convention est conclue pour un montant de 0,70 € le m² TTC/jour, soit un montant total de **75,60 € TTC** (*tarif applicable par délibération n° 8 du Conseil Municipal du 27 février 2023*).

27 Novembre 2024 – N° 2024-222/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

■ Signature du marché n° 24/067 de Renaturation de la Ville de Denain : de la planification à l'opérationnel – Lot 1 – Plan de végétalisation : aménagement d'îlots de fraîcheur urbain et voiries à renaturer à Denain avec le groupement composé de :

- la SARL KPH LAMPSANE PAYSAGE (*mandataire paysagiste*) située à COUTICHES (59310) ;
- la SARL TN INGENIERIE (*co-traitant BET VRD*) située à CREIL (60100) ;
- l'EIRL RHIZOME & HORIZON (*co-traitant paysagiste*) située à VALENCIENNES (59300).

Le marché est conclu pour un montant global de 78 427,50 € HT soit **94 113, 00 € TTC** et comprend les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Missions diagnostic, esquisse, avant-projet, projet, assistance à la passation de marché de travaux, contrôle de conformité des études d'exécution, direction de l'exécution des travaux, assistances aux opérations de réceptions.

■ Signature du marché n° 24/067 de Renaturation de la Ville de Denain : de la planification à l'opérationnel – Lot 2 : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la cour oasis de l'école La Fontaine à Denain avec le groupement composé de :

- la SARL CABINET BINON (*mandataire paysagiste*) située à VALENCIENNES (59300) ;
- la SAS ATC59 située à LIEU-SAINT-AMAND (59111).

Le marché est conclu pour un montant de 14 200,00 € HT, soit **17 040,00 € TTC** et comprend les missions de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Missions diagnostic, esquisse, avant-projet, projet, assistance à la passation de marché de travaux, contrôle de conformité des études d'exécution, direction de l'exécution des travaux, assistances aux opérations de réceptions.

Le marché prendra effet à compter de sa notification au groupement titulaire et prendra fin au terme de la garantie de parfait achèvement.

2 Décembre 2024 – N° 2024-228/D.E. (*Développement Économique*)

Décision Modificative des articles 1 et 2 de la Décision n° 2023-194/D.E. du 15 Décembre 2023, relative à l'occupation temporaire de Madame GORSKI Virginie, gérante du Foodtruck « Virgin Burger »

Modification de l'article 1 : La surface disponible correspond à 13 m², pour l'emplacement Place Tolstoï. Il sera occupé le vendredi midi de 11h00 à 14h00 du 1^{er} Janvier 2025 jusqu'au 31 Décembre 2026.

Modification de l'article 2 : Modalités financières : L'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Denain sera consentie en contrepartie du versement d'une redevance qui tiendra compte des avantages de toutes natures procurés à l'occupant, conformément aux dispositions de l'article L.2125.3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : **5,60 € HT le m²/mois** conformément aux tarifs définis par la délibération n° 8 du 27 Février 2023.

Cette redevance sera payée par mois à terme échu en fonction des jours de présence sur l'emplacement visé à l'article 1. Si les tarifs repris dans cette délibération venaient à nouveau à évoluer d'ici la fin de la validité de la convention soit au 31 décembre 2026, l'application du nouveau tarif serait automatique.

3 Décembre 2024 – N° 2024-229/COI (*Conduite d'Opérations et Investissement*)

Signature de la proposition du devis n° 2143923001 de la société ENEDIS située à CALAIS (62100) afin de réaliser le raccordement au réseau de distribution électrique en vue d'assurer la présence d'électricité à l'ancien édifice religieux du Sacré-Coeur de Denain actuellement en rénovation.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 1 382,40 € HT soit **1 658,88 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

3 Décembre 2024 - N° 2024-230/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition du devis n° 5L-03-02122024 et 5L-03-04122024 de la société SNEF située à LA SENTINELLE (59174) afin de bénéficier de la location, pose et dépose de motifs lumineux destinés aux illuminations du marché de Noël de Denain pour les fêtes de fin d'année.

Un premier bon de commande sera émis pour un montant total de 7 856,39 € HT soit **9 427,67 € TTC**, pour la location, pose et dépose des illuminations de Noël.

Un deuxième bon de commande sera émis pour un montant total de 465,84 € HT soit **559,01 € TTC**, pour la pose de deux projecteur GOBO fournies par la Ville.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

5 Décembre 2024 - N° 2024-231/Financier

Réalisation d'un emprunt d'un montant de **1.800.000 €** auprès de La Banque Postale afin de financer les travaux d'investissement votés en 2024, aux conditions suivantes :

- Type d'emprunt : taux fixe.
- Score Gissler : 1A.
- Durée d'amortissement : 20 ans.
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2045.
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,37 %.
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.
- Mode d'amortissement : constant.
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

6 Décembre 2024 - N° 2024-232/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Décision complémentaire à la décision n° 2024-197/COI du 22/10/2024.

Signature des accords pour analyses d'échantillons suite à la proposition du devis n° A33-B-2024-002U/0 de la société ALPES CONTRÔLES située à VALENCIENNES (59300) afin de réaliser 11 prélèvements complémentaires amiante et plomb des 8 habitations de l'impasse Moura et du Quartier Moura de Denain avant le début des travaux de démolition.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 385,00 € HT soit **462,00 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis et aux accords d'analyse d'échantillons.

6 Décembre 2024 - N° 2024-233/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché de prolongation de prêt de véhicule de service pour le pôle Famille, loisirs, vie culturelle avec la société Toys Motors située à VALENCIENNES (59300).

Le montant de la prestation est fixé à 590 € TTC par mois soit **2 950 € TTC** pour 5 mois.

Le marché prend effet courant Décembre 2024 jusqu'à fin Avril 2025.

10 Décembre 2024 – N° 2024-234/Culturel

Signature des contrats et autres documents relatifs aux manifestations suivantes :

- du 7 Janvier 2025 au 27 Février 2025 : Exposition proposée par l'artiste intervenant Christian VAMEBENETTE situé à DENAIN (59220) : Galerie d'art à ciel ouvert, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal ».

Gratuit.

- du 5 Mars 2025 au 30 Avril 2025 : Exposition proposée par l'artiste Sébastien HILDEBRAND situé à DENAIN (59220) : Galerie d'art à ciel ouvert, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal ».

Gratuit.

- du 7 Mai 2025 au 26 Juin 2025 : Exposition proposée par l'école Victor Hugo située à DENAIN (59220) : Galerie d'art à ciel ouvert, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal ».

Gratuit.

- du 2 Juillet 2025 au 26 Août 2025 : Exposition proposée par l'artiste Lucas LEMER situé à DENAIN (59220) : Galerie d'art à ciel ouvert, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal ».

Gratuit.

- du 1^{er} Septembre 2025 au 29 Octobre 2025 : Exposition proposée par l'artiste Rosy LE BARS située à DENAIN (59220) : Galerie d'art à ciel ouvert, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal ».

Gratuit.

- du 5 Novembre 2025 au 31 Décembre 2025 : Exposition proposée par l'association « Photo Club de Denain » située à DENAIN (59220) : Galerie d'art à ciel ouvert, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal ».

Gratuit.

10 Décembre 2024 – N° 2024-235/D.E. (Développement Économique)
Décision Modificative de la Décision n° 2024-221/DE du 18/11/2024 relative à l'occupation temporaire de la Place de la Liberté, avec mise à disposition d'une tonnelle pour Monsieur CABY, pour cause d'intempérie.

Modification de l'article 1 concernant la date d'occupation temporaire du domaine public à savoir le Vendredi 13 Décembre 2024 de 16h30 à 20h00 au lieu du 7 Décembre 2024. Toutes les autres dispositions de la décision n° 2024-221/DE du 18/11/2024 restent inchangées.

12 Décembre 2024 – N° 2024-236/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché relatif à la maintenance du massicot IDEAL 6655 avec la société PIL SERVICES VOUTERS située à PROVIN (59185).

Le montant annuel total du marché s'élève à 810,85 € HT soit **973,02 € TTC**.

Le marché prend effet à compter du 1er Janvier 2025 pour une durée d'un an. Il sera renouvelable par reconduction expresse d'année en année dans la limite de 3 ans.

13 Décembre 2024 – N° 2024-237/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat d'entretien des portes sectionnelles dans divers bâtiments de la Ville avec la société PORTIS NORD PICARDIE située à FRESNES-LES-MONTAUBAN (62491).

Le montant total annuel s'élève à 2 740 € HT soit **3 288 € TTC** et sera révisable chaque année.

Le contrat prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2025 pour une durée d'un an. Il sera renouvelable deux fois par tacite reconduction pour des périodes de même durée.

16 Décembre 2024 – N° 2024-238/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat portant assistance juridique de la Commune et la représentation en justice dans l'ensemble du domaine des droits des collectivités avec le Cabinet Oppidum Avocats pris en la personne de l'avocat associé Maître Philippe BLUTEAU situé à PARIS (75014).

Le montant du taux horaire est fixé à un minimum de 160 € HT et les autres prix sont fixés selon la convention d'honoraire, le montant de l'ensemble de la prestation ne pourra excéder un montant de 39 000 € HT.

Le marché prend effet à compter du 30 Janvier 2025 pour une durée d'une année. Il ne pourra être reconduit sans la conclusion d'une nouvelle convention au préalable.

16 Décembre 2024 – N° 2024-240/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché de prestation de sécurité et de gardiennage pour l'ensemble des prestations pour la Ville de Denain avec la société SAFE GROUPE SECURITE située à PROUVY (59121).

Le montant des prestations de la consultation est compris entre un minimum de 2 000 € HT et un maximum de 40 000 € TTC.

Le marché prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2025 pour une durée d'un an.

18 Décembre 2024 – N° 2024-241/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature d'un marché n° 24/087 de travaux « *Rénovation thermique des écoles Diderot et Voltaire de Denain : Dépose et pose de nouvelles portes à isolation thermique renforcée* » avec la société MENUISERIES VAL DE SAMBRE située à LOUVROIL (59720).

Le marché est conclu pour un montant global de 81 984 € HT soit **98 272,80 € TTC**.

Le marché prendra effet à compter de sa notification au titulaire et prendra fin au terme de la garantie de parfait achèvement.

19 Décembre 2024 – N° 2024-242/Culturel

Signature des contrats et autres documents relatifs aux manifestations ci-dessous :

- Vendredi 7 Février 2025 à 20h30, au Théâtre : « **Steven Magie** » : spectacle proposé dans le cadre des Vendredis Découvertes, par la société Steven LUCAS située à DOUCHY-LES-MINES (59282).

Le coût du cachet (hors frais annexes) s'élève à 1 000 € TTC.

Tarif unique : 5 €.

- Mercredi 19 Mars 2025 à 20h30, au Théâtre : « **Dani LARY** » : spectacle de magie proposé par la société « **VERONE PRODUCTIONS** » située à LILLE (59000). Le prix des places sera fixé par la production (hors marge revendeurs). Les recettes seront perçues par le producteur.

- Samedi 22 Mars 2025 à 20h30, au Théâtre : « **In theatrum Dénonium acte 9** » : festival métal proposé par l'association « **NORD FORGE** » située à DENAIN qui en fixera le tarif. Les recettes provenant de la billetterie seront perçues par l'association. Les frais annexes (*sécurité, techniciens supplémentaires, location de matériel technique*) seront à la charge de la Ville.

- Du Lundi 14 Avril 2025 au Samedi 19 Avril 2025, au Théâtre : « **Festival Humour** » : festival humour en coréalisation avec la production « **SUR MESURES PRODUCTIONS** » située à DOUAI (59500).

A la charge de la Ville : le tremplin « **Jeune talent de l'humour** » (lundi 14/04 : sélection des candidats - mardi 15/04 : rencontre avec un auteur - mercredi 16/04 : rencontre avec un metteur en scène - jeudi 17/04 : restitution en public) pour **3 370 €** ; la pièce de théâtre « **le journal d'une majorette** » (jeudi 14/04 après-midi) pour **2 602 €** ; les frais annexes pour le festival : taxes SACD, sécurité, restauration.

Le prix des places pour le **journal d'une majorette** est fixé à : **15 €** pour le tarif plein et **10 €** pour le tarif réduit. Les recettes seront perçues par la Ville.

A la charge de la Production « **SUR MESURES PRODUCTION** » : Vendredi 18/04 à 20h30, le « **Frite fricadelle comédy club** » animé par Jojo Bernard et le Samedi 19/04 à 20h30, le spectacle humoristique « **bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci** » par Les Jumeaux.

Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

- Vendredi 25 Avril 2025 à 20h30, au Théâtre : « **Doowee** » (*report de 2024*) : spectacle proposé dans le cadre des **Vendredis Découvertes**, par l'association « **Music'Art** » située à TOURCOING (59200).

Le coût du cachet (*hors frais annexes*) s'élève à **1 000 € TTC**.

Tarif unique : **5 €**.

- Dimanche 27 Avril 2025 à 16h30, au Théâtre : « **Concert solidaire** » : concert proposé par l'association « **Les petits pas de Rachel** » située à SOLESMES (59730). Le prix des places est fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

- Jeudi 22 Mai 2025 à 20h00, au Théâtre : « **The tribute by so what Pink** » (*report 2024*) : spectacle proposé par la production « **L'AGENCE DES ARTISTES** » située à EU (76206). Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

- Samedi 24 Mai 2025 à 19h00, au Théâtre : « **Miss Excellence Ostrevent** » : spectacle proposé par l'association GLEM EVENTS située à MARQUETTE-EN-OSTREVENT (59252). Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur. Coréalisation avec la Ville qui prend en charge les frais de techniciens supplémentaires.

- Samedi 21 Juin 2025 (19h30) et Dimanche 22 Juin 2025 (15h30), au Théâtre : **gala de danse** de l'association « **LE GRENIER AUX ENTRECHATS** » située à DENAIN (59220). Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur. Coréalisation avec la Ville qui prend à sa charge les frais de techniciens supplémentaires.

- Samedi 5 Juillet 2025 et Dimanche 6 Juillet 2025, au Théâtre de Verdure : « **Festival SILA** ». La Ville de Denain mettra à disposition, à titre gracieux, le Théâtre de Verdure (parc Zola) situé à DENAIN (59220) à l'attention de l'association C CULTUREL située à VALENCIENNES (59300) pour l'organisation de son festival. Le prix des places sera fixé par la production (*hors marge revendeurs*). Les recettes seront perçues par le producteur.

Dates de mise à disposition : Samedi 5 Juillet 2025 dès 9h00 pour l'installation matérielle et Dimanche 6 Juillet 2025 pour la représentation en soirée.

20 Décembre 2024 – N° 2024-243/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché pour les vérifications périodiques des équipements et installations dans les bâtiments communaux compris installations sportives, jeux de plein air et city stades avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION située à COURBEVOIE (92400).

Le montant annuel total des prestations du marché s'élève à 19 676,90 € HT soit **23 612,28 € TTC**.

Le marché prend effet à compter du 3 Mars 2025 pour une période de deux ans fermes.

23 Décembre 2024 – N° 2024-244/URB (Urbanisme)

Signature d'une convention d'occupation précaire pour permettre la mise à disposition de la parcelle cadastrée section ZA n° 39 d'une surface de 2 823 m² située entre Bayard et Bellevue avec la SCEA La Bellevue, représentée par Monsieur CALLENS, dont le siège social est situé à HAVELUY (59255).

Le bail précaire est conclu à titre précaire et révocable à compter de la signature de la convention pour une période de 1 an à titre payant. Le montant de la redevance est calculé en référence à l'arrêté du 30 septembre 2024 relatif au prix des fermages fixant les minima et maxima du loyer annuel des bâtiments d'exploitation et des terres nues du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. Il sera de **217,83 €/hectare**. Le renouvellement de la convention sera tacite et annuel.

6 Janvier 2025 – N° 2025-001/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition du devis n° 21440582 de la société ENEDIS située à CALAIS (62100) afin de réaliser le raccordement au réseau de distribution électrique du carrefour à feu Duysburgh/Jaurès. Un nouveau point de livraison sera créé afin de palier à la défaillance de l'alimentation électrique du carrefour à feu suite à un sinistre sur le point d'alimentation existant. Ce nouveau point de livraison permettra à la commune de séparer l'alimentation électrique du carrefour à feu de celle de l'Hôtel de Ville.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 1 382,40 € HT soit **1 658,88 € TTC**.

Les prestations s'exécuteront dans les conditions prévues au devis.

7 Janvier 2025 – N° 2025-002/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché de fourniture concernant la fourniture, la livraison, le montage de mobilier de terrasse pour répondre aux besoins des restaurateurs/bars de la future place du centre-ville avec la SARL PRODITECH située à AVELIN (59710).

Le montant total des prestations du marché varie entre un minimum de 20 000 € HT et 150 000 € HT pour les deux années de marché.

Il est conclu pour une durée de deux ans fermes.

7 Janvier 2025 – N° 2025-003/Événementiel

Signature d'un contrat d'engagement et tout autre document avec la société FRANCE EVENEMENT située à COMINES (59560) qui propose une prestation complète pour le repas du personnel, le Mercredi 22 Janvier 2025, salle Baudin.

Le montant total de la prestation s'élève à 36,00 € TTC par personne soit un total de **10 836,00 € TTC**, avec les frais de manutention et installation de 180,00 €.

7 Janvier 2025 – N° 2025-004/P.F.L.C. (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « IBIZA » représenté par Monsieur BLONDEEL situé à RONCQ (59223) qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 12 Janvier 2025.

Le coût global de ce contrat s'élève à **700 € HT**.

13 Janvier 2025 – N° 2025-005/Événementiel

Signature d'un contrat avec « Pascal Sonorisation » situé à ROEULX (59172) qui assurera l'animation du repas du personnel, le Mercredi 22 Janvier 2025, salle Baudin.

Le montant total de la prestation s'élève à **550,00 € TTC**.

13 Janvier 2025 – N° 2025-006/T.E. (Transition Environnementale)

Signature de l'ordre de service n° 2025-01 du 13/01/2025 de ENGIE SA située à PARIS LA DEFENSE (92930) afin de fournir l'électricité nécessaire à l'alimentation du branchement provisoire (12kVa) pour la Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT) au 24 rue Maréchal Leclerc.

Les prix de fourniture d'électricité s'élèvent à :

- prix énergie : 85,62 € /MWh,
- coûts liés aux Garanties d'Origine renouvelable de l'électricité : 1,58 €/MWh,
- surcoût lié aux demande de branchements provisoires : 0,00 €/PDL/mois.

Les prestations s'exécuteront à compter du 27 Janvier 2025 jusqu'au 3 Mars 2025 et aux conditions définies dans le contrat de fourniture.

14 Janvier 2025 – N° 2025-007/D.E. (Développement Économique)

Signature d'une convention d'occupation temporaire de la Place de Centre-Ville avec mise à disposition de trois chalets et d'un emplacement lors des « Vœux à la population de Madame le Maire », le Samedi 18 Janvier 2025 de 18h00 à 21h00 avec les commerçants suivants :

- Madame HAINNE, gérante de « Ma Waffle Rie »,
- Monsieur LEFEBVRE, gérant de « Au Bout du Rouleau »,
- Monsieur LANGLIN, gérant de « Eurobar »,
- Madame MESSORI, gérante de « Snack Burger Frites ».

Chaque personne présente aux Vœux de Madame le Maire se verra remettre deux tickets : un ticket pour une boisson (*boisson chaude ou froide au choix*) et un ticket pour un snack (*une crêpe, ¼ de pizza ou une frite aux choix*). Chaque personne sera libre de les utiliser comme elle l'entend en fonction des prestations présentes. Chaque prestataire devra en contrepartie d'un ticket boisson ou restauration remettre une boisson ou un snack. A la fin de la cérémonie, pour chaque prestataire les tickets utilisés à son stand seront comptabilisés et refacturés à la Ville de Denain.

15 Janvier 2025 – N° 2025-008/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature du marché n° 24/091 de travaux « *Dépollution d'un îlot sur le territoire de la Ville de Denain* » avec la société RENARD située à ESCAUDAIN (59124).

Le marché est composé :

- d'une tranche ferme pour la dépollution de la moitié de la parcelle B5 d'îlot Basly pour un montant de 40 256 € HT soit 48 307,02 € TTC. Travaux de dépollution indispensable pour la cession de la parcelle au bailleur social SIGH (*traitement de 1 120 m² sur 50 cm*).
- d'une tranche optionnelle pour la dépollution de la parcelle B3 de l'îlot Basly, correspondant à l'emplacement de la future école Condorcet, pour un montant de 77 886 € HT soit 93 463,30 € TTC (*traitement de 2 275 m² sur 50cm*).

Le marché prendra effet à compter de sa notification au titulaire et prendra fin au terme de la garantie de parfait achèvement. La tranche optionnelle sera affermie dans un délai de 12 mois.

15 Janvier 2025 – N° 2025-009/Sports

Signature d'un contrat qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Collectivité hôte se voit concéder par Amaury Sport Organisation l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires en relation avec sa qualité de collectivité hôte de Paris-Roubaix femmes ainsi que les obligations mises à la charge de chacune des parties.

Ce contrat est conclu de façon tripartite entre la Ville de Denain, la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut et Amaury Sport Organisation.

Le contrat est conclu pour une durée de deux ans, soit pour l'année 2025 et 2026.

21 Janvier 2025 – N° 2025-012/DSI (Direction des Systèmes Informatiques)

Signature d'un contrat avec la société CONIBI située à VILLEPINTE (93420) pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés.

La prestation de collecte et de valorisation des déchets est financée par les constructeurs pour tous les consommables des marques adhérentes au consortium CONIBI. Ces marques prennent en charge l'ensemble des coûts inhérents à la prestation de la société CONIBI.

Ce contrat est conclu pour la durée d'un an, prenant effet à la date de signature du contrat et reconductible trois fois par tacite reconduction, dans la limite de quatre ans.

27 Janvier 2025 – N° 2025-013/CP (Commande Publique)

Signature d'un marché de fourniture de denrées alimentaires fruits et légumes 3^{ème} et 5^{ème} gammes avec la société VELDERS située à SEQUEDIN (59320).

Le montant total des prestations du marché est compris entre un minimum et un maximum par année de marché comme suit :

- montant minimum annuel : 5 000 € HT.
- montant maximum annuel : 25 000 € HT.

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an. Il est reconductible deux fois par reconduction tacite, sans que sa durée total n'excède le 31 décembre 2027.

29 Janvier 2025 – N° 2025-015/PFLC (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « FCM ANIMATIONS », représenté par Monsieur DANQUOINS situé à BERGUES (59380) qui assurera l'animation musicale du thé dansant du Dimanche 9 Février 2025.

Le coût global de ce contrat s'élève à 890 € TTC.

29 Janvier 2025 – N° 2025-016/PFLC (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « FCM ANIMATIONS », représenté par Monsieur DANQUOINS situé à BERGUES (59380) qui assurera l'animation musicale du banquet des anciens du Dimanche 9 Mars 2025.

Le coût global de ce contrat s'élève à 1 050 € TTC.

29 Janvier 2025 – N° 2025-017/PFLC (Pôle Famille Loisirs Culture)

Signature d'un contrat avec l'orchestre « ROBY SPECTACLES », représenté par Monsieur MARASHIELLO, situé à METTET (5640) qui assurera l'animation musicale du banquet des anciens du Dimanche 2 Mars 2025.

Le coût global de ce contrat s'élève à 1 190 € TTC.

5 Février 2025 – N° 2025-018/COI (Conduite d'Opérations et Investissement)

Signature de la proposition du devis n° 088718 de la société NOREADE située à LE QUESNOY (59530) afin de réaliser le démontage d'un ancien branchement d'eau potable qui était destiné à l'arrosage à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés à l'arrière de l'Hôtel de Ville, il a été décidé de retirer cet ancien compteur qui n'était plus utilisé et présentait un état de vétusté important.

Un bon de commande sera émis pour un montant total de 837,52 € HT soit **1 005,02 € TTC.**

10 Février 2025 – N° 2025-19/T.E. (Transition Environnementale)

Signature de l'ordre de service n° 2025-02 du 10/02/2025 de ENGIE SA située à PARIS LA DEFENSE (92930) afin de fournir l'électricité nécessaire à l'alimentation du branchement définitif pour la Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT) au 24 rue Maréchal Leclerc (12kVa). Le numéro de PDL est le suivant : 50077062557745.

Les prix de fourniture d'électricité s'élèvent à :

- prix énergie : 82,05 €/Mwh
- coûts liés aux Garanties d'Origine renouvelable de l'électricité : 1,58 €/Mwh.

Les prestations s'exécuteront à compter du 3 Mars 2025 jusqu'au 31/12/2027 et aux conditions définies dans le contrat de fourniture.

11 Février 2025 – N° 2025-020/Sports

Signature d'un contrat avec l'association Protection Civile, antenne de Saint-Saulve portant sur le déploiement d'un dispositif prévisionnel de secours lors du départ du Paris-Roubaix Femmes, le 12 Avril 2025.

La Ville prendra à sa charge le montant de la prestation liée à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours, soit **1 494 € TTC.**

.../...



18 Février 2025 – N° 2025-022/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat relatif à l'achat d'un cabinet médical autonome de téléconsultation avec la société EXO SANTÉ située à BAGNOLS SUR CEZE (30200).

Le montant annuel des prestations est fixé à 39 000 € HT soit **46 800 € TTC**. Le prix de 46 800 € TTC et payable de la manière suivante :

- 50 % d'acompte à la commande, soit **23 400 € TTC**.
- 50 % à la livraison et après installation, soit **23 400 € TTC**.

18 Février 2025 – N° 2025-023/CP (Commande Publique)

Signature d'un contrat relatif à la location de matériels et logiciel de téléconsultation avec la société PHARMA EXPRESS située à PARIS (75008).

Le montant annuel des prestations est fixé à 20 000 € HT. Le prix de 20 000 € HT et payable de la manière suivante :

- 50 % du prix du matériel est exigible à la signature du présent contrat, soit 10 000 € HT.
- 50 % à la livraison et installation, soit 10 000 € HT.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. HOCHART, GAJDA, BRAILLY, VANDENDOOREN.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire

A.L. DUPONT-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....